République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 février 2018

RÉHABILITATION DU CLOÎTRE DE L'ABBAYE D'ANIANE ET AMÉNAGEMENT EN LIEU D'EXPOSITION PATRIMONIALE - PRÉSENTATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 février 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Florence QUINONERO, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Monsieur Marcel CHRISTOL -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN

Procurations : M. Daniel REQUIRAND à Monsieur Claude CARCELLER, M. José MARTINEZ à Mme Agnès CONSTANT, Madame Annie LEROY à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à M. Michel SAINTPIERRE, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, Mme Maria MENDES CHARLIER à Madame Roxane MARC

Excusés : Monsieur Grégory BRO

Absents : M. Maurice DEJEAN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Chantal COMBACAL, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 33	Votants : 42	Pour 42 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L. 1111-10 relatif à la participation minimale du maître d'ouvrage à hauteur de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à des projets d'investissement,
VU le code du patrimoine, notamment le livre VI relatif aux monuments historiques, sites et espaces protégés ;
VU l'arrêté du ministre chargé de la culture et de la communication n°.MH.-IMM.069 du 2 novembre 2004 portant classement parmi les monuments historiques de l'ancienne abbaye et ancien pénitencier d'Aniane ;
VU la délibération n°172 du 9 mars 2009 par laquelle la Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur l'acquisition du Domaine de l'abbaye St-Benoit d'Aniane,
VU la délibération n°430 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2011 approuvant la mise en place d'une mission archéologique dans le cadre du projet de valorisation du domaine de l'abbaye de St-Benoît à Aniane et ayant donné lieu à la mise en place d'un programme pluriannuel de fouilles en partenariat avec le CNRS-LA3M ;
VU la délibération n°546 du 21 novembre 2011 relative aux demandes de financement pour l'étude de programmation visant à définir le contenu précis du projet culturel, élément structurant du projet global de restauration et de mise en valeur de l'Abbaye d'Aniane ;
VU ensemble, la délibération n°1552 du 27 novembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, et en particulier sa compétence en matière d'équipements culturels ;
CONSIDERANT qu'en 2011, la communauté de communes a engagé une première opération de sécurisation et de mise hors d'eau, hors d'air des différents bâtiments, pour un coût total de 2M1€,
CONSIDERANT que depuis 2013, l'abbaye accueille une programmation patrimoniale et artistique régulière dans les espaces ouverts au public (cour d'honneur, ancienne chapelle, jardin),
CONSIDERANT que l'ambition de la communauté de communes est de restaurer progressivement les bâtiments de l'ancienne abbaye et d'y implanter durablement des activités patrimoniale, artistique et de développement touristique,
CONSIDERANT que dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, une enveloppe de 1,9M€ TTC à l'horizon 2021 a été votée,
CONSIDERANT que plusieurs projets sont préfigurés à savoir :
* *Création d'une archéothèque - Centre de Conservation et d'Etude dans l'ancienne filature.*
* *Phase 2 de la restauration de l'ancienne chapelle et aménagement d'un espace de diffusion culturelle.*
* *Réhabilitation du cloître et aménagement d'un espace de médiation patrimoniale autour de l'archéologie.*
* *Réflexion sur l'implantation d'une activité hôtelière et de restauration.*

CONSIDERANT que le projet présenté ici a pour objectifs de :

Réhabiliter et aménager les espaces extérieurs du cloître de l'ancienne abbaye d'Aniane :

- *Reboucher les excavations,*
- *Recréer une circulation harmonieuse dans les 4 galeries du cloître en supprimant les constructions ultérieures et nettoyant les murs,*
- *Créer un espace polyvalent d'accueil d'activités culturelles,*

Créer et implanter dans le cloître, une médiation patrimoniale pérenne autour :

- *des méthodes scientifiques de l'archéologie,*
- *des vestiges archéologiques de l'abbaye,*
- *de l'histoire de l'abbaye,*

CONSIDERANT que cet équipement servira d'ancrage aux multiples actions de médiation dans le cadre des visites guidées de l'OTI, des animations pédagogiques du service éducatif et des activités de l'archéothèque,

CONSIDERANT que la création d'un centre d'interprétation de l'archéologie, l'architecture et le patrimoine, basé sur les nouvelles technologies pourrait, à terme, être envisagée,

CONSIDERANT que ce projet, implanté au cœur de l'abbaye d'Aniane, est l'occasion de réhabiliter un secteur de l'abbaye tout en développant l'activité patrimoniale déjà implantée,

CONSIDERANT qu'il pourrait bénéficier des aides de l'Europe et de l'Etat, liées à la fois au classement monument historique du bâtiment, à l'activité patrimoniale qui s'y déroule et au positionnement de l'abbaye dans le projet global d'aménagement et de développement du Grand Site de France,

CONSIDERANT que le plan de financement de l'opération est présenté en annexe,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de réhabilitation et d'aménagement du cloître de l'abbaye d'Aniane en espace de médiation patrimoniale,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-dessous,

Réhabilitation et aménagement du cloître de l'abbaye d'Aniane

Pain de financement prévisionnel

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	part	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Travaux de gros œuvre	176 567,00 €	63,75%	Union Européenne - programme LEADER pays Cœur d'Hérault	74 607,00 €	26,94%
Equipements numériques et de médiation au public	71 200,00 €	25,71%	Etat	146 967,00 €	53,06%
Aménagements et équipements des espaces	3 300,00 €	1,19%			
Conception visuelle	25 900,00 €	9,35%			
			PART FINANCEURS	221 574,00 €	80,00%
			Autofinancement : Communauté de communes Vallée de l'Hérault	55 393,00 €	20,00%
TOTAL HT	276 967,00 €	100%	TOTAL HT	276 967,00 €	100,00%

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la recherche de financements selon le plan prévisionnel ci-joint dans la limite des 80% d'aides et de le modifier si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération, à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions et toutes les autorisations nécessaires à l'aménagement.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1625 le 21/02/18 Publication le 21/02/2018 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 21/02/2018 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180219-lmc1105845-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - 34150 GIGNAC Louis VILLARET

CLOÎTRE DE L'ABBAYE D'ANIANE

Réhabilitation et aménagement d'un espace de médiation patrimoniale

Bureau validation 5 février 2018
Conseil communautaire 19 février 2018

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

I UN PROJET AMBITIEUX POUR L'ABBAYE D'ANIANE

1 LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

La communauté de communes Vallée de l'Hérault regroupe 28 communes autour des bourgs centre de Gignac, Aniane, Saint-André-de-Sangonis. Avec plus de 36 000 habitants, elle est située au cœur du département de l'Hérault, en proximité directe de la métropole Montpelliéraine et au croisement des autoroutes A75 et A750. Au sein du Pays Cœur d'Hérault, elle est impliquée dans une dynamique de projets au travers d'une gouvernance de territoire à l'échelle de 3 intercommunalités.

Pour la période 2016-2025, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est dotée d'un projet de territoire autour de trois orientations (Démocratique, Durable et Digitale) et de quatre axes dont un consacré à la culture : « Par et pour la culture : accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes ». Cette vision politique à moyen terme est assortie d'un plan pluriannuel d'investissement cadrant les moyens financiers et humains de la collectivité sur la période.

Le territoire est riche d'un patrimoine culturel et naturel parfois mis sous tension par un tourisme important (625 000 visiteurs par an) et par la progression rapide de l'urbanisation. La communauté de communes consciente de ses responsabilités s'est engagée depuis 2002 dans une démarche de Grand site de France avec l'accompagnement du ministère de l'environnement. Cinq communes constituent la zone centre : St-Guilhem-le-désert, Aniane, St-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon. L'enjeu est de préserver et valoriser les patrimoines et les ressources dans une gestion globale des espaces et des activités. Le périmètre du grand site est en cours de redéfinition avec l'adhésion au projet de communes et communautés de communes limitrophes du Grand Pic Saint-Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

La 1ère phase de mise en place du grand site 2009-2011 était centrée sur les aménagements autour du Pont du diable (construction de la Maison du grand site, aménagement de parkings, mise en place de circulations douces telles que navettes et chemins, construction d'Argileum - maison de la poterie à St-Jean-de-Fos). Aujourd'hui, les priorités vont à un aménagement sur les autres communes portes du grand site dans l'objectif de favoriser la circulation des publics sur une zone géographique plus large. Le présent projet sur l'abbaye d'Aniane s'inscrit dans cette démarche.

2 L'ABBAYE D'ANIANE UNE INSCRIPTION DANS L'HISTOIRE

L'objet n'est pas ici de présenter les 1 200 ans d'une histoire riche et complexe allant de l'implantation religieuse de Saint Benoît à la fin du VIIIème siècle, à l'Institut Spécialisé d'Éducation Surveillée jusqu'en 1995 en passant par la reconstruction du monastère par la congrégation mauriste aux XVIIème et XVIIIème siècles, l'activité textile de la famille Farel ou le centre pénitentiaire pour adultes à partir de 1845. Il en résulte un patrimoine historique, ethnologique, archéologique et monumental majeur imposant étude, conservation et valorisation. C'est à ce titre que le site bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques depuis 2001 (Avis de la commission régionale du patrimoine et des sites du 28/03/2001. Avis de la Commission supérieure des monuments historiques du 21/05/2001. Arrêté de classement le 1/11/2004).

La communauté de communes est propriétaire des lieux depuis 2010. Consciente de ses responsabilités au regard de l'Histoire, elle a engagé depuis lors un programme de sécurisation ainsi qu'une première phase de restauration portant sur l'ancienne chapelle du pénitencier accompagnée par L'État et le conseil départemental de l'Hérault (2M1€).
Elle travaille en étroite collaboration avec la commune d'Aniane pour la prise en compte de l'enclos abbatial/pénitencier (3.5 ha) dans la réflexion et l'aménagement urbanistique du cœur du village.

Dans le cadre de son projet de territoire 2016-2025, après un diagnostic global des enjeux et des potentialités, elle projette un projet ambitieux et dynamique pour cette abbaye.

3 LE PROJET STRUCTURANT DE L'ABBAYE D'ANIANE

La richesse du site, ses dimensions (3,5 ha au sol et 1,5 ha de planchers) ainsi que son implantation permettent le développement d'un projet structurant en 3 axes :

- L'implantation d'un service hôtelier (70 chambres, 3 étoiles) assortie d'une table gastronomique à rayonnement départemental et d'espaces de séminaire.
- Création d'un centre de formation et de dégustation œnologique voire de vente dans le cadre du label « Vignoble et découverte » décerné au Pays Cœur d'Hérault.
  Cet axe de développement est déjà présent sur le site avec l'accueil depuis 2015 du Festival des vins d'Aniane (3 200 visiteurs sur 3 jours et 100K€ de chiffre d'affaire en 2017).
- Le développement d'un centre culturel à la fois lieu de vie, espace de création contemporaine, centre ressource autour du patrimoine et de médiation en direction des publics.

La communauté de communes Vallée de l'Hérault travaille étroitement avec la caisse des dépôts et consignations sur ce projet. Le site a été identifié comme pouvant participer au Plan Investissement Avenir III. Des études pré-opérationnelles vont être lancées afin d'affiner les modèles économiques et juridiques.

La communauté de communes, au travers de ce projet, fait le pari du croisement des publics sur le site comme atout pour l'ensemble des dynamiques :

Tourisme individuel et familial, tourisme d'affaire
Vignerons et acteurs économiques de la filière vitivinicole
Artistes plasticiens, musiciens, circassiens en résidences et en rencontre avec les publics
Archéologues et chercheurs
Enseignants avec leurs élèves autour des animations patrimoniales et archéologiques
Spectateurs, flâneurs, habitants de la vallée de l'Hérault dans les cours et les jardins

Cette vie existe déjà à l'abbaye, le projet global doit contribuer à son développement et sa structuration sur le long terme.

4 LE PROJET CULTUREL DEPUIS 2013

Depuis 2013, la communauté de communes développe à l'abbaye d'Aniane un projet culturel basé sur 3 axes (artistique, patrimonial et de valorisation du territoire) qui tisse des partenariats structurants avec les acteurs de son territoire.
Le jardin, la cour d'honneur et l'ancienne chapelle utilisée en salle de spectacle (250 places assises) offrent des cadres historiques exceptionnels.

En 2017, cette activité s'est déployée sur le site de l'abbaye plus d'un jour sur deux. Elle a accueilli 11 272 visiteurs dont 22% de public jeune au travers des activités du service éducatif « Sites et paysages de la vallée de l'Hérault », d'ateliers artistiques participatifs, de diffusions de concerts, spectacles de théâtre et de cirque, conférences, projection en plein air et de résidences artistiques.

Ce projet culturel est conçu en résonance avec les lieux et leur histoire.

5 UN AXE PATRIMONIAL MAJEUR

Les enjeux patrimoniaux, majeurs pour les élus de la CCVH, ont motivé l'acquisition de l'abbaye d'Aniane dans une inquiétude face à son délabrement actif et dans un souci de maintien des lieux dans une maîtrise publique (achat à l'État 1M2 € en 2010). Depuis lors, la communauté de commune s'est engagée à hauteur de ses moyens sur 3 objectifs :

- Etudier

De 2011 à 2016, des vastes campagnes de fouilles archéologiques ont été menées par Laurent Schneider (CNRS / LAM Aix Marseille) avec le soutien du SRA et du département de l'Hérault. Elles

ont permis une meilleure compréhension historique des lieux, leur inscription dans l'histoire du territoire et notamment les relations complexes avec l'abbaye de Gellone.

2012 J.-P.Piniès et C.Amiel ont réalisé une étude historique et ethnologique.

- Conserver

En 2010, La communauté de communes a engagé un premier programme de sécurisation des espaces ainsi qu'une première phase de restauration portant sur l'ancienne chapelle du pénitencier accompagnée par L'État et le conseil départemental de l'Hérault (2M1€TTC). Depuis, des travaux d'entretien sont effectués.

Depuis 2016, une procédure de classement d'une collection de mobilier archéologique issu des fouilles est en cours. Cela concerne des fragments sculptés provenant du cloître roman de l'abbaye et conservés dans les remblais de destruction du XVIème s.

- Valoriser

La communauté de communes et l'office intercommunal Saint-Guilhem Vallée de l'Hérault travaillent à la découverte et la valorisation de l'abbaye d'Aniane au travers de :

  - brochures documentaires adultes et livrets découverte pour enfants
  - panneaux de médiation historique support de visite

- publication grand public de l'étude ethnologique *Fragment, l'abbaye d'Aniane de la colonie pénitentiaire à la base de plein air* par J.P.-Piniès et C.Amiel, Editions Atelier Baie, 2012.
- visites guidées tout au long de l'année (en 2017, 17 visites guidées ont accueilli 465 visiteurs)
- programme d'animation notamment lors des Journées Européennes du Patrimoine (963 entrées pour les JEP 2017)

En partenariat avec l'Éducation nationale et le département de l'Hérault, la CCVH a créé en 2014 un service éducatif dont la thématique principale est la fabrique des villages au moyen-âge. Permettant la découverte et la valorisation du patrimoine de l'ensemble du territoire, le service installe sa base arrière à l'abbaye d'Aniane.

A ce jour des visites guidées accompagnées de livrets pédagogiques sont organisées sur St-Guilhem-le-désert (autour de l'abbaye de Gellone et du village médiéval), Saint-Jean-de-Fos et des ateliers de céramique Sabadel autour de la muséographie d'Argileum. Le travail est en cours sur le village de

Vendémian.

S'inspirant des méthodes pédagogiques actives, le service éducatif accorde une place importante aux ateliers pratiques qui permettent aux enfants d'expérimenter et s'impliquer totalement dans la découverte. Avec l'accompagnement de Laurent Schneider, la CCVH a construit un bac de fouilles pédagogiques retraçant les différents espaces d'un monastère médiéval. Ce projet a fait l'objet de financement de la DRAC et du département dans le cadre du CTEAC Cœur d'Hérault

Sur une phase de lancement en 2016, 11 ateliers ont été organisés et 90 enfants accueillis. La fréquentation des ateliers d'initiation à l'archéologie montrent une nette progression en 2017 avec 14 ateliers organisés et 141 enfants accueillis.

En 2018, le service éducatif va travailler à la conception d'ateliers de sculpture sur pierre inspiré des motifs médiévaux qui décoraient le cloître roman de l'abbaye.

Le projet de réhabilitation du cloître de l'abbaye et son aménagement en espace de médiation patrimonial s'inscrivent dans cette vision globale du monument et dans un souci de contribution des politiques publiques de la communauté de communes tant dans les domaines culturels et patrimoniaux qu'éducatifs et touristiques.

II LE CLOITRE – ESPACE DE VALORISATION DE L'ABBAYE

Situé au cœur du site de l'abbaye d'Aniane, le cloître de l'abbaye mauriste est le centre névralgique des bâtiments, espace de distribution de l'ensemble des circulations à l'intérieur du site.

Les fouilles archéologiques menées par Laurent Schneider ont révélé, dans le sous sol, la présence du chevet de l'église carolingienne accolée au nord par 2 autres édifices religieux aux attributions incertaines. L'ouest du cloître est occupé par un fossé et l'amorce du cimetière paroissial qui se continue sous les bâtiments et dans la cour d'honneur. Dans l'angle sud-ouest du cloître, un massif de maçonnerie laisse émerger les bases de 2 colonnes engagées qui pourrait-appartenir à l'ancienne salle capitulaire. Vestiges de la vie monastique et de la grandeur des lieux des IXème au XVème siècles, ce grand ensemble monumental a subit les assauts des guerres de religions au XVIème siècle. A cet endroit, les ruines du monastère, suite à l'abandon des moines, ont accueilli des ateliers de potiers. Au XVIème siècle, la congrégation bénédictine de Saint-Maur rachète les lieux et souhaite redonner à l'abbaye d'Aniane la splendeur et le rayonnement d'antan. Les moines arasent consciencieusement les vestiges antérieurs, épierrent les murs et construisent les bâtiments que nous voyons aujourd'hui. Cette architecture caractéristique de la majesté des constructions classiques (XVII et XVIIIème siècle) offre encore aujourd'hui une très belle vue sur l'église de l'ancien monastère. La cour de 1 500m² est entourée sur ses 4 côtés par des galeries qui furent transformées en pièces de vie au cours des aménagements de la prison. L'aile ouest fut surélevée pour accueillir les très nombreux détenus du temps de la prison. Elle offre une façade harmonieuse témoignant de cette période d'occupation.

Les vestiges archéologiques qui furent d'un très grand apport scientifique sont néanmoins très abimés du fait des interventions incessantes sur les sous-sols du monastère. Ainsi 10 siècles de vie ont bouleversé à de très nombreuses reprises, les couches archéologiques. Tranchées, passages de canalisations, interventions et aménagements multiples rendent difficile la compréhension des vestiges par le grand public. Leur conservation nécessite aujourd'hui un rebouchage des excavations réalisées lors des campagnes de fouilles 2012-2013.

Pour autant, les connaissances nouvelles acquises par les archéologues sont majeures et méritent une diffusion la plus large. Parallèlement, la visite patrimoniale des lieux doit permettre de comprendre ce qui s'est passé en ces murs. Il s'agit de parler de l'histoire des bâtiments et de leur inscription dans la vie du territoire depuis leur relation intime avec le bourg d'Aniane, leur émulation historique avec St-Guilhem-le-désert jusqu'aux destinées de l'expansion de l'ordre bénédictin à l'échèle européenne. Telles sont les ambitions du présent projet.

Photographies issues du fonds Inventaire de région, avant 1995

Façade Nord

Galerie Sud / Fonds J. Oullier

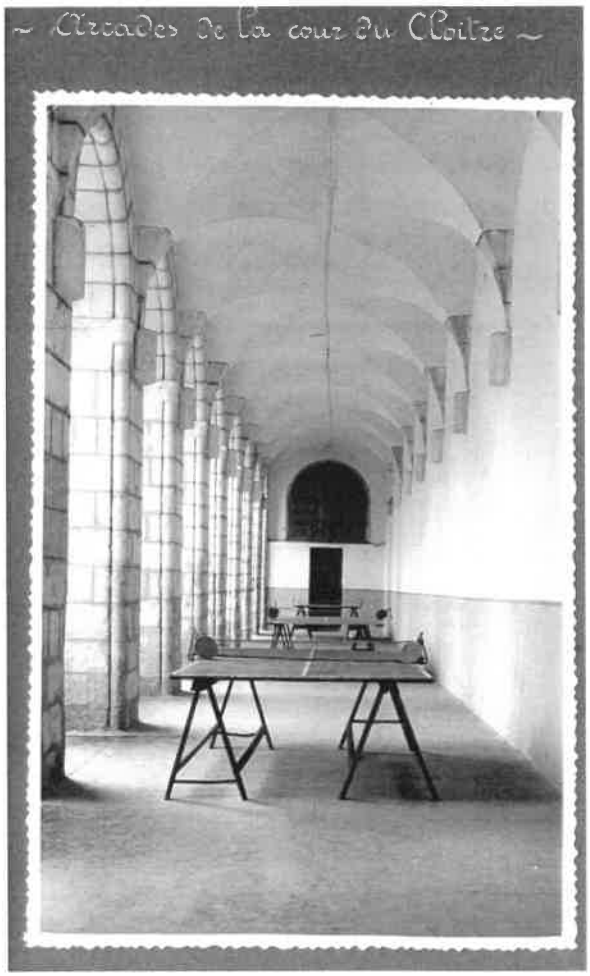

Façade Est

Façade Ouest

6 OBJECTIFS

Réhabiliter les espaces extérieurs du cloître de l'ancienne abbaye d'Aniane

- Reboucher les excavations
- Recréer une circulation harmonieuse dans les 4 galeries du cloître en supprimant les constructions ultérieures et nettoyant les murs
- Créer un espace polyvalent d'accueil d'activités culturelles

Mise en interprétation des lieux

- Proposer aux publics une médiation autour de l'archéologie
- Implanter dans le cloître une médiation pérenne autour des vestiges de l'abbaye par le biais d'une exposition permanente, la présentation de fac-similés, la proposition d'outils de manipulation mécaniques et numériques.

  Il s'agira de la première diffusion des résultats scientifiques des fouilles archéologiques menées in situ. Cet équipement servira d'ancrage à de multiples actions de médiation tant à destination du grand public que des enfants via le service éducatif.

7 LOCALISATION ET SURFACES

L'espace du cloître est au centre de l'ancienne abbaye, des traces des différentes interventions des usages de l'abbaye y sont visibles, des fondations jusqu'aux niveaux les plus hauts.

La remise en usage du site est un axe fort du projet de la communauté de communes. Propriétaire et donc responsable de lieux séculaires, elle engage ses moyens:

- dans la restauration et l'entretient des bâtiments
- dans la définition de nouveaux usages respectueux de l'histoire du lieu et ancrés dans des besoins contemporains.

8 PROGRAMME DETAILLE

Tous ces travaux seront soumis à l'autorisation des différents services de l'Etat liés à la préservation du patrimoine

8.1 Espace du cloître en tant qu'espace de valorisation :

Généralités :

Suite aux différentes campagnes de fouilles, la mise à nue des réseaux sous-terrain, d'eau-usée, d'eau brute et des eaux de pluie nécessite de reprendre l'ensemble des réseaux de même que le revêtement du sol.

Les campagnes de fouilles ont mis à jour l'emprise des fondations de l'ancienne Abbaye de la période médiévale. Dans le cadre de la réfection du sol et de la valorisation de l'abbaye il est souhaitable de faire apparaître l'emprise de ces fondations dans le traitement du sol du cloître. Dans le traitement de sol uniforme de la cour du cloître, un marquage au sol à l'aide de pierres de taille affleurant le niveau fini du sol serait réalisé afin de dessiner ces fondations. Cet aménagement permanent serait complété par l'implantation des outils de médiation patrimoniale.

Pour valoriser l'espace du cloître, les façades des bâtiments environnant doivent être nettoyés. Un hydro gommage est envisagé sur l'ensemble des façades de même que le remplacement des descentes d'eau pluviale en PVC.

Surface actuelle

La surface actuelle du cloître avec sa galerie est de 1 500 m^2.

Accueil d'évènement culturels

Il est prévu de pouvoir recevoir des évènements dans le cloître, tel que des spectacles et des concerts pour une jauge conséquente au regard de la surface.

8.2 Analyse des espaces nécessaires:

Généralités :

L'intégralité de la surface du le cloitre et son déambulatoire seront utilisés pour créer un espace de médiation autour de l'histoire de l'abbaye. En effet, les différents vestiges présents in situ sont représentatifs de l'histoire de l'abbaye.

1.	Cloitre et déambulatoire	1 500 m²
2.	Déambulatoire	540 m²
3.	Cour	960 m²

Fonctions annexes

Au-delà de la valorisation de l'histoire de l'abbaye, l'accueil des publics pour des évènements culturels type concert et spectacle mettra en avant le lieu..

Les besoins recensés sont les suivants :

- Pouvoir utiliser l'espace central de plein air et les espaces semi-ouverts des galeries
- Pouvoir installer une scène pour la diffusion de spectacle et/ou des espaces scénographiques, artistiques
- Bénéficier d'une alimentation en électricité et en eau

8.3 Mise en interprétation :

Le parti pris pour la médiation est basé sur la participation du visiteur. Via différents supports, le public sera sollicité et choisira son propre parcours de découverte. Propositions numériques, manipulations mécaniques, espaces aménagés de compréhension des vestiges archéologiques proposeront autant d'occasions d'impliquer activement les participants. Ces espaces interactifs seront conçus dans une complémentarité de contenus avec les panneaux d'exposition traditionnels présentés aux murs.

8.4 Dessertes réseaux et voiries

La mise en service d'un tel équipement nécessité la mise en œuvre de travaux de voirie et réseaux divers.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales est endommagé. Son état de fonctionnement devra être vérifié et nécessitera sans doute une remise à neuf.

Le réseau d'alimentation en eau potable est également situé à proximité son état devra être vérifié avant de le prolonger jusqu'à l'espace de valorisation.

Les réseaux d'alimentation électrique et d'éclairage doivent être créés.

8.5 Etat du bâtiment

Les façades du déambulatoire et des différents corps de bâtiment qui bordent le cloitre sont dégradés et leur réfection est nécessaire. Les descentes d'eau pluviale du toit de ces façades doivent

être reprises.

Les bordures du déambulatoire sont en mauvais état, il est nécessaire de prévoir leur remplacement dans leur quasi intégralité.

Suite aux différentes campagnes de fouilles successives, il sera procédé à un rebouchage et le sol du cloître sera traité dans son intégralité.

9 Calendrier prévisionnel de l'opération

Le calendrier prévisionnel des travaux est estimé à 15 mois à compter de ce jour et comprend les phases suivantes, fin des travaux en mars 2019 :

- Finalisation du programme (1 mois)
- Etude maîtrise d'œuvre et autorisation de travaux (6 mois)
- Consultation et choix des entreprises de travaux (3 mois)
- Travaux (5 mois)

Le calendrier prévisionnel de la mise en interprétation est estimé à 17 mois. L'inauguration est prévue pour les journées de l'archéologie en juin 2019. Le phasage est le suivant :

- Avril 2018 : Réalisation de l'étude numérique
- Avril à Décembre : Ecriture des contenus scientifiques
- Mai à décembre 2018 : Conception des équipements, des supports visuels et papier
- Novembre 2018 à Avril 2019 : Réalisation des outils de médiation
- Mars 2019 : Aménagement des espaces
- Mai 2019 : Installation de l'exposition